

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OP3FT
DU 8 JUIN 2017**

Publié par l'OP3FT, l'organisation à but non lucratif dont l'objet est de détenir,
promouvoir, protéger et faire progresser la technologie Frogans sous la forme
d'un standard ouvert de l'Internet utilisable gratuitement par tous.

Conformément à l'Article 11 des Statuts de l'OP3FT, ce procès-verbal consigne les décisions prises par le Conseil d'Administration lors de sa réunion du 8 juin 2017.

Il est publié et archivé sur le site Web de l'OP3FT « op3ft.org », accompagné d'une traduction en anglais, aux URL (Uniform Resource Locators) permanentes suivantes :

- en français : <https://www.op3ft.org/fr/resources/bdmm/20170608/access.html>
- en anglais : <https://www.op3ft.org/en/resources/bdmm/20170608/access.html>

Le 8 juin 2017, à 12h50, le Conseil d'administration de l'OP3FT s'est réuni au siège social sur convocation de son Président.

Sont présents physiquement :

- Monsieur Amaury GRIMBERT, Président,
- Monsieur Alexis TAMAS, Administrateur,
- Monsieur Alain MARTEL, Administrateur.

Le Conseil d'administration réunissant ainsi la totalité de ses membres peut valablement délibérer.

La réunion est ouverte sous la présidence de Monsieur Amaury GRIMBERT, Président du Conseil d'administration de l'OP3FT.

Monsieur Alain MARTEL est désigné comme secrétaire de la réunion.

Le Conseil d'administration approuve, après lecture, le procès-verbal de décision de la précédente réunion.

Le Président rappelle que l'ordre du jour de la réunion porte sur les sujets suivants :

- Point de pilotage sur les différents travaux en cours, notamment
 - travaux de l'équipe promotion
 - travaux de l'équipe juridique
 - travaux des équipes techniques
 - travaux de l'équipe de vigilance
- Adoption de la stratégie de promotion de la bibliothèque logicielle FSDL,

- Accompagnement des collaborateurs de l'OP3FT dans la production des rationales de décision,
- Questions diverses.

Le Président rappelle que l'ouverture du Registre Central Frogans aux utilisateurs de l'Internet n'a pas encore eu lieu et que dès lors, conformément à l'Article 13 des Statuts, le Conseil d'administration n'est pas tenu de recourir à la procédure de consultation publique.

A l'occasion du point de pilotage sur les travaux en cours, le Conseil d'administration oriente le travail des équipes, en validant les priorités et les objectifs à atteindre.

Après avoir délibéré sur les sujets figurant à l'ordre du jour de la réunion, le Conseil d'administration prend à l'unanimité les décisions suivantes.

ADOPTION DE LA STRATÉGIE DE PROMOTION DE LA BIBLIOTHÈQUE LOGICIELLE FSDL

L'équipe promotion propose une stratégie de promotion de la bibliothèque logicielle FSDL (Frogans Slide Description Language).

Pour rappel, la bibliothèque logicielle FSDL est destinée aux développeurs qui souhaitent créer un logiciel tel qu'un outil-auteur ou un CMS (*Content Management System*). La bibliothèque logicielle FSDL est en cours de développement par les équipes techniques de l'OP3FT.

Cette stratégie s'articulera autour des actions de promotion suivantes :

- identifier des développeurs ayant déjà réalisé pour le Web des outils-auteurs ou des composants d'outils-auteurs ;
- entrer en contact avec ces développeurs pour leur présenter l'opportunité de créer des outils-auteurs de sites Frogans en utilisant la bibliothèque logicielle FSDL, en privilégiant des moyens de communication électronique disponibles gratuitement ;
- participer à des *meetups* réunissant des développeurs pour avoir l'occasion de présenter la bibliothèque logicielle FSDL.

Au vu de cette proposition, le Conseil d'administration prend acte de la qualité du travail réalisé et décide d'adopter cette stratégie de promotion de la bibliothèque logicielle FSDL.

ACCOMPAGNEMENT DES COLLABORATEURS DE L'OP3FT DANS LA PRODUCTION DES RATIONALES DE DÉCISION

Pour rappel, dans le cadre des travaux qu'elle réalise, l'équipe de vigilance a dispensé à l'ensemble des collaborateurs de l'OP3FT une formation sur la production des rationales de décision.

L'équipe de vigilance propose d'accompagner les collaborateurs de l'OP3FT dans la production des rationales de décision, à travers une série d'actions incluant du coaching, un reporting de la part de chaque collaborateur et l'archivage des rationales de décision produits.

Le Conseil d'administration décide de confier à l'équipe de vigilance la mise en œuvre de cet accompagnement des collaborateurs de l'OP3FT dans la production des rationales de décision.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la réunion se termine à 15h30.

Amaury GRIMBERT
Président du Conseil d'administration de l'OP3FT

Alain MARTEL
Secrétaire de la réunion

Fonds de dotation OP3FT – 6, square Mozart 75016 Paris, France
SIREN : 750 584 864